

## Du grade de technicien paramédical du classe normale au grade de technicien paramédical de classe supérieure au 31/12/2022

Situation dans le grade de technicien paramédical de classe normale	Situation dans le grade de technicien paramédical de classe supérieure	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
8ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	4ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	3ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	2ème échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
<b>4ème échelon</b> - à partir de 2 ans	1er échelon	1/2 de l'ancienneté acquise



## Règles de classement au 01/01/2023

## Du grade de technicien paramédical du classe normale au grade de technicien paramédical de classe supérieure

Situation dans le grade de technicien paramédical de classe normale	Situation dans le grade de technicien paramédical de classe supérieure	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
8ème échelon	6ème échelon	Ancienneté acquise
<b>7ème échelon</b> - à partir de 2 ans - avant 2 ans	5ème échelon 4ème échelon	Sans ancienneté 5/8 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	3ème échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	2ème échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
<b>4ème échelon</b> - à partir de 2 ans	1er échelon	1/2 de l'ancienneté acquise